

Hallucinant !!

Le ministère français de l'Environnement est actuellement en train d'établir le projet de loi qui transposera en droit français la Directive européenne sur les Déchets.

Une des associations participant au débat au niveau national nous fait savoir qu'en l'état actuel de la réflexion, le ministère de l'Ecologie entend supprimer l'obligation pour les décharges de ne recevoir que des DECHETS ULTIMES, via la suppression de l'article L 541-24 du Code de l'Environnement.. D'autre part, le même ministère de l'Environnement envisage de redéfinir la notion de DECHET INERTE.

Cette proposition est inacceptable et contraire à l'objectif de valorisation et de recyclage des déchets de la directive cadre, et permettrait d'ouvrir le stockage souterrain à des déchets bruts !

Naturellement, l'enjeu est énorme pour les industriels de l'enfouissement et de l'incinération qui craignent sans doute de voir se tarir leur source de matières premières.

Comment imaginer l'avenir sans toujours plus d'incinérateurs et de méga-décharges ???

Affaire à suivre avec la plus grande attention !
 Soyons tous vigilants et tenons nous informés.

Matière à réflexion:

« Le Zéro Déchet est une philosophie pour guider la conception des produits à l'heure du 21^{ème} siècle.

Elle comprend bien sûr le recyclage mais elle va au-delà en empruntant une approche globale pour gérer les flux de ressources et de déchets des sociétés humaines.

Le Zéro déchet maximise le recyclage, minimise les déchets, réduit la consommation et assure que les produits fabriqués sont réutilisables, réparables ou recyclables dans la nature ou sur les marchés. »

GrassRoots Recycling Network (GRRN)

Question de vocabulaire :

Si l'on remplace le mot « déchet » par « ressource », on prend en compte une notion essentielle: celle des matières premières.

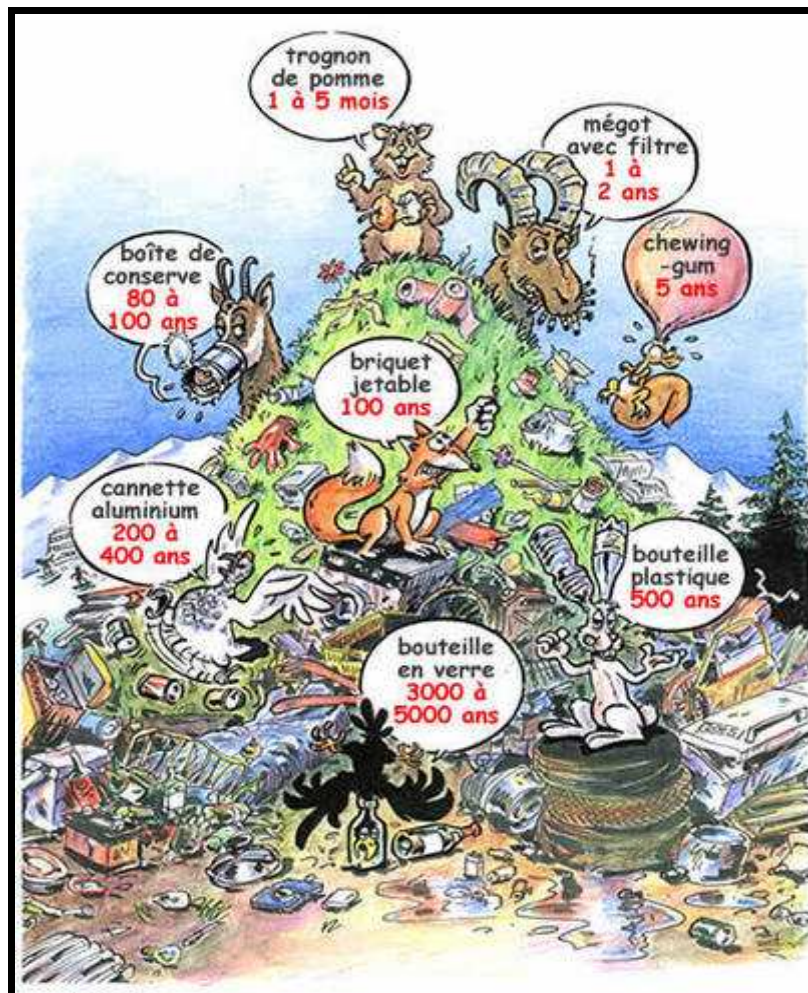
Ces dernières ne sont pas inépuisables et certaines

sont même presque épuisées.

Leurs incinération ou enfouissement sont donc des aberrations.

De plus, si on valorise ce qui ne peut être recyclé, en produisant par exemple de l'énergie, on arrive globalement à la notion de ressource.

Résultat: un environnement protégé et un gain financier !



Non à la méga-décharge en Centre Ouest Bretagne !!

2010 ANNEE DE LA BIODIVERSITE

Depuis plusieurs années on entend beaucoup parler des zones humides et de leur recensement dans les documents d'urbanisme. Pendant longtemps on ne s'y intéressait guère, elles étaient plutôt considérées comme inutiles car non productives, insalubres voire mal fréquentées (moustiques, rats, farfadets...) On a alors trouvé des solutions imparables pour les dompter et gagner du terrain : décharge, remblaiement, drainage, aménagement d'étangs, boisement... tout ceci allant de pair avec l'aménagement des rivières (creusement, rectification), petites insolentes osant déborder dès que l'eau du ciel devenait trop abondante.

Au bout de quelques hectares de zone humide détruites, de quelques kilomètres de cours d'eau rectifiés et de talus arasés (ça va ensemble tant qu'à déplacer le bul'), on s'est rendu compte, merde alors, que les villes en hiver étaient inondées, que la bonne terre foutait le camp en bas du champ et qu'en été, les cours d'eau s'asséchaient, menaçant l'alimentation en eau potable.

Aujourd'hui, pour enfin arrêter le massacre, les communes doivent réaliser l'inventaire de leurs zones humides, de façon à préserver ce patrimoine (on préserve bien le patrimoine bâti) non pas en y interdisant toute activité, au contraire, l'abandon leur est néfaste, mais en y favorisant des activités adaptées (fauche, pâturage) et en aidant financièrement les agriculteurs, gestionnaires de ces espaces (les mesures agri environnementales sont prévues pour ça).

Les services rendus par ces milieux sont multiples : épuration, rétention d'eau en hiver et restitution progressive en été, réserve de biodiversité, diversification des paysages... Certains territoires l'ont compris mais un peu tard : le plan de lutte contre les algues vertes prévoit, parmi d'autres mesures financées par l'argent public, la création ...de zones humides. En Centre Bretagne, ce patrimoine exceptionnel existe encore, alors ne commettons pas les mêmes erreurs et sachons le préserver et le valoriser!



« Ceux qui pensent qu'il est impossible d'agir sont généralement interrompus par ceux qui agissent. »

(James Baldwin)



« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles. »

(Sénèque)



Bulletin d'adhésion à Nature et Patrimoine Centre Bretagne

(Cotisation de 10 euros minimum par chèque joint à l'ordre de NPCB)

Nom, prénom :

Adresse :

Email : Tél :

A retourner à NPCB – BP 6 – 56770 Plouray